LE JOURNAL DE MONTRÉAL

© 2023 MediaQMI. Tous droits réservés.
The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

Publi-C Certificate issued on **March 28, 2024** to **English Account NG C3** for personal and temporary display.

news·20230130·OP·3b24bab0-a064-11ed-b06d-57d441e1604e

Source name
Le Journal de Montréal
Source type
Press • Newspapers
Periodicity
Daily
Geographical coverage
Provincial
Origin
Montreal, Quebec, Canada

Lundi 30 janvier 2023

Le Journal de Montréal

• p. 4

• 332 words

JUSTICE : UN PROJET DE LOI POUR CORRIGER DES LACUNES

JULES RICHER

Un projet de loi sur le point d'être adopté par le Parlement canadien va permettre d'éviter, à l'avenir, que des sommes excessives soient dépensées lors du congédiement d'un juge nommé par Ottawa.

Réclamée par le milieu juridique, cette nouvelle mouture de la Loi sur les juges, qui se trouve actuellement soumise pour approbation devant le Sénat, fera en sorte qu'un magistrat cessera d'obtenir son salaire aussitôt que sa destitution sera prononcée par le Conseil canadien de la magistrature.

Les recours devant les tribunaux seront également limités, puisque seule la Cour suprême pourra se prononcer sur la destitution d'un juge.

Actuellement, un magistrat déchu peut aussi s'adresser à la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale pour contester son congédiement, comme c'est le cas avec le juge Gérard Dugré.

Selon le doyen adjoint à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Pierre Thibault, ces changements sont les bienvenus.

LE BIEN DE TOUS

«Pour le bien de tous, la nouvelle loi fera en sorte que les délais seront nettement réduits dans l'étude des plaintes contre les juges et aussi pour les suivis à donner aux décisions du Conseil de la magistrature », a-t-il souligné.

Pour sa part, le directeur exécutif des nominations au Commissariat à la magistrature fédérale, Philippe Lacasse, confirme que la nouvelle loi vise à réduire les cas d'abus de procédure constatés chez certains juges dans le passé.

«C'est l'objectif [de la nouvelle loi] », a-t-il expliqué.

DES PROCÉDURES QUI S'ÉTIRENT

2018-2019 Dépôt de sept plaintes distinctes contre le juge Dugré au Conseil canadien de la magistrature.

Mars 2020 Un comité d'enquête du Conseil de la magistrature obtient le mandat d'examiner les plaintes.

Janvier 2021 Début audiences des publiques du comité d'enquête.

Juin 2022 Publication du rapport du comité d'enquête qui recommande la destitution du juge Dugré.

Décembre 2022 Le de Conseil la magistrature confirme la destitution du juge Dugré.

Janvier 2023 Le décide juge de Dugré contester sa destitution devant la Cour fédérale.

This document is destined for the exclusive use of the individual designated by Feed-NGC3 and cannot be used for any other purpose or distributed to third parties. • All rights reserved • Service provided by CEDROM-SNi Inc.